



Guide enouvel arrivant

Bacs ordures ménagères
Ordures ménagères
Tri sélectif
Collecte du verre
Prévention des déchets
Déchèteries

de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine



39 COMMUNES S'ENGAGENT DURABLEMENT POUR LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

UNE NOUVELLE VIE À NOS DÉCHETS

Ce guide de tri a été pensé comme un outil pratique, un aide mémoire à conserver pour améliorer encore et toujours la qualité du tri sur notre territoire.

Vous y trouverez :

- La liste des déchets à placer dans votre bac à couvercle ou dans votre sac jaune, dans votre bac à ordures ménagères et les points d'apport volontaire ou point tri.
- Un rappel des plus fréquentes erreurs à éviter.
- Des informations pratiques sur la collecte et les déchèteries.
- Le fonctionnement du compostage individuel.
- Des conseils concrets pour produire moins de déchets car rappelons-nous que le déchet le moins cher pour la collectivité, et donc pour chacun d'entre nous, est celui que l'on ne produit pas !
- Des réponses aux principales questions que vous vous posez.
- Annexes : calendrier, guide du tri, stop-pub, formulaire d'accès à la déchèterie de Parthenay, carte des bornes verre de chaque commune.

Bonne lecture et bon tri à tous !



VOS ÉQUIPEMENTS

À CHAQUE DÉCHET, SA COULEUR...



EMBALLAGES



BAC JAUNE OU SAC JAUNE



COLLECTE



Emballages en carton :

Boîtes et suremballages en carton, briques alimentaires...

Emballages en métal (acier et aluminium) :

Boîtes de conserves, canettes, aérosols, bidons de sirop, barquettes en aluminium.

Emballages en plastique avec bouchon (seulement bouteilles et flacons) :

Alimentaire : bouteilles de soda, d'eau, d'huile, de lait, de soupe, flacons de mayonnaise, de sauce tomate...

Flacons de produits ménagers : adoucissants, lessive, liquide-vaisselle...

Produits d'hygiène : shampoing, gel douche, bain moussant...

Papier : journaux, magazines, prospectus, catalogues, courriers et enveloppes (même avec fenêtre).

Il n'est pas nécessaire de laver les emballages avant de les jeter.

MÉMO DU TRI



AUTRES DÉCHETS MÉNAGERS

BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES (COUVERCLE GRIS OU VERT)

COLLECTE



Ordures Ménagères : déchets non recyclables

Films et sacs en plastique, papiers gras et serviettes, couches culottes et articles d'hygiène, pots et barquettes alimentaires en plastique ou polystyrène.

MÉMO DU TRI

VOS ÉQUIPEMENTS

À CHAQUE DÉCHET, SA COULEUR...



VERRE

POINT COLLECTE VERRE

COLLECTE

MÉMO DU TRI

Pots, bocaux et bouteilles en verre...

Seuls les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être déposés dans les conteneurs ou les bacs de collecte sélective prévus à cet effet. **Enlever les bouchons et les couvercles.**

(En raison de sa composition chimique différente du verre d'emballage, la vaisselle en verre ou en porcelaine doit impérativement être jetée dans le bac à ordures ménagères ou déposée en déchèterie.)



DÉCHETS DE JARDIN

COMPOSTEUR

COMPOST

MÉMO DU TRI

Pour alléger votre poubelle, et si vous en avez la possibilité, mettez vos déchets de cuisine et de jardin à composter (composteur, tas, vermi-composteur). Les épluchures (fruits et légumes), filtres et marc de café, sachets de thé ou de tisane, les coquilles d'œuf, le papier essuie-tout, les tontes de gazon, les feuilles mortes et plantes fanées, les branches broyées... et tout autre déchet organique à l'exception des viandes ou poissons qui peuvent dégager des odeurs. Vous obtiendrez ainsi un excellent compost. La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine vous propose à un tarif attractif 2 modèles de composteurs : 320 Litres et 800 Litres, dotés d'un bio seau pour transporter vos déchets et d'un guide de compostage.

INFO

Pour tout renseignement et toute commande appeler le :
Service Déchets - 7 rue Béranger - 79200 PARTHENAY
Tél. : 05 49 94 90 13 - mail : dechets@cc-parthenay-gatine.fr

COLLECTE EN PORTE-À-PORTE



- Les bacs doivent être sortis la veille au soir du ramassage indiqué sur votre «**calendrier des collectes des déchets**».
- Respecter le positionnement du bac selon les indications visuelles ci-dessous.
- Pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, veuillez à ranger les bacs après le passage du camion de collecte.
- Pour toute question ou problème, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes.

IMPORTANT !

Toujours par mesure d'hygiène, les ordures ménagères non recyclables doivent être mises dans des sacs fermés avant d'être déposées dans les bacs à couvercle gris ou vert. Il est interdit de déposer dans les bacs des déchets liquides, des cendres chaudes ainsi que tout déchet ayant un pouvoir corrosif ou susceptible d'exploser ou d'enflammer son contenu, ainsi que les produits infectieux.

Pour faciliter le tri, les déchets d'emballage ménagers sont mis en vrac dans les bacs à couvercle jaune.

COLLECTE ROBOTISÉE DES ORDURES MÉNAGÈRES



ADOPTONS LES BONS GESTES !



CONTACTEZ

Tél : 05 49 94 92 63 / dechets@cc-parthenay-gatine.fr



LES SACS EN DEHORS DE LA POUBELLE NE SERONT PAS COLLECTÉS



CAS DE REFUS DE COLLECTE DES BACS

- Les bacs sont en surcharge massive
- Des sacs sont déposés sur le couvercle
- Les bacs n'appartiennent pas à la C.C. de Parthenay-Gâtine
- Les consignes de tri ne sont pas respectées, notamment :
 - présence de matériaux non triés dans les bacs de collecte sélective,
 - dépôt de déchets pouvant être déposé en déchèterie, en apport volontaire ou dans les bornes d'apport volontaire.

En cas de refus de collectes pour tout incident répertorié ci-dessus, un autocollant sera apposé sur le bac pour signifier le problème rencontré.

Pour tout non-respect réitéré des consignes, la collecte des bacs pourra être suspendue temporairement.

RAPPEL DES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES

Ordures Ménagères - déchets non recyclables

Les ordures ménagères doivent être mises **dans mon bac en sacs fermés**.

Il est formellement interdit d'y déposer des cendres chaudes, des déchets verts, des bouteilles en verre, des liquides, des gravats, des ferrailles, des objets électriques, métalliques...

Emballages ménagers et journaux magazines

Dans mon bac de tri, je mets tous les emballages en papier, carton, acier, aluminium, briques alimentaires, et les emballages en plastique : uniquement les bouteilles et les flacons.

Je ne lave pas les emballages, il suffit de bien les vider.

Je laisse les emballages en vrac et ne les imbrique surtout pas entre eux, il seront plus facilement séparés et donc plus facilement recyclés.

Le saviez-vous ?



Savez-vous que 40 Kg de prospectus en moyenne par an et par famille sont déposés dans votre boîte aux lettres chaque année ?

Si vous souhaitez arrêter cela, apposez un autocollant « **Stop Pub** » sur votre boîte aux lettres.

Les magazines de votre mairie et de la **Communauté de communes** continueront de vous être distribués. (prévenez votre mairie si vous ne les recevez pas)

Le **Service déchets de la Communauté de communes** et chaque mairie tiennent ces autocollants à votre disposition.

Tous les papiers sont bon à trier

JOURNAUX MAGAZINES



PUBLICITÉS PROSPECTUS



ENVELOPPES PAPIERS



CATALOGUES ANNUAIRES



COURRIERS LETTRES



LIVRES CAHIERS



Tous les papiers se trient et se recyclent, **SAUF** : papiers au contact d'aliments, mouchoirs, tirages photos.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les emballages en verre se recyclent à l'infini !

Une fois triée, une bouteille en verre redevient une bouteille en verre !

7 emballages sur 10 sont aujourd'hui triés et recyclés. **OBJECTIF 10/10 !**

Le calcin, verre issu de la collecte, trié et débarrassé de ses impuretés, est la première matière utilisée pour fabriquer les bouteilles.



Grâce à votre geste de tri ! Les emballages en verre redeviennent des emballages en verre.

LES DÉCHÈTERIES DE PARTHENAY-GATINE



Les déchèteries sont des espaces aménagés, gardés, et clôturés où les particuliers déposent les déchets qui ne peuvent être présentés au service de collecte.

Le service

Les gardiens sont à la disposition des usagers pour les accueillir, les renseigner, les conseiller ou les orienter vers les bennes correspondantes.

Pensez à vous munir de votre carte pour accéder à la déchèterie !

Les déchets acceptés :



* Uniquement à Parthenay

Les déchets banals :

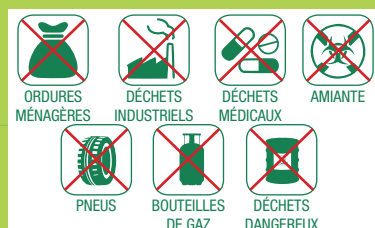
Cartons, journaux, magazines, ferrailles et métaux non ferreux, encombrants ménagers (tout-venant), déchets végétaux de jardin, gravats de bricolage, bois, emballages en verre, emballages plastique.

Les déchets ménagers spéciaux :

Déchets d'équipements électriques et électroniques, (DEEE), huiles de moteur usagées, piles, batteries, pâtes organiques (peintures, vernis, colles...), liquides organiques (solvants, diluants, liquide de refroidissement...), huiles végétales, acides, bases, produits phytosanitaires, aérosols, comburants, filtres à huile et à gasoil, tubes fluorescents et lampes à décharges, emballages souillés, (bidons en plastique contenant de l'huile de moteur...), DDM (déchets dangereux des ménages).

Les déchets refusés :

Ordures ménagères, déchets industriels, déchets médicaux, amiante, pneus, bouteilles de gaz, les déchets présentant un risque pour la sécurité des personnes ou pour l'environnement en raison de leur inflammabilité ou de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif, ou de leur caractère explosif.



Les règlements de collecte, intérieur déchèteries et redevances spéciales sont votés par le conseil communautaire et disponibles sur le site internet.
www.cc-parthenay-gatine.fr

COMPOSTER AU JARDIN, C'EST NATURELLEMENT BIEN !



LE COMPOSTAGE

Il n'a que des avantages :

- **ÉCONOMIQUE :**
30 % des déchets d'une poubelle sont facilement compostables.
Pour une famille de 4 personnes, la quantité de déchets susceptibles d'être compostés est de 300 Kg par an (source : ADEME). Autant de déchets qui n'auront pas besoin d'être collectés avec les ordures ménagères. Il limite les arrosages dans le jardin et évite l'achat de terreau, d'engrais et de produits phytosanitaires.
- **ÉCOLOGIQUE :**
Améliore la santé des plantes et augmente la production du potager, favorise la biodiversité (une faune utile pour notre jardin : hérisson, coccinelle...)
- **PRATIQUE :**
Évite les trajets à la déchèterie et élimine certaines mauvaises odeurs de la poubelle.

Donc, pour alléger votre poubelle, et si vous en avez la possibilité, mettez vos déchets de cuisine et de jardin au composteur. Les épluchures (fruits et légumes), filtres et marc de café, sachets de thé ou de tisane, les coquilles d'œufs, le papier essuie-tout, les tontes de gazon, les feuilles mortes et plantes fanées, les branches broyées... et tout autre déchet organique à l'exception des viandes ou poissons qui peuvent dégager des odeurs. Vous obtiendrez ainsi un excellent terreau naturel et gratuit.

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine vous propose, à un tarif attractif, 2 modèles de composteurs : 320 Litres et 800 Litres, avec un bio seau pour transporter vos déchets et un guide de compostage.

Pour tout renseignement, retirer un guide du compostage et/ou commander un composteur, s'adresser au :



Service Déchets ménagers
7 rue Béranger - 79200 PARTHENAY
Tél. : 05 49 94 90 13 - E-mail : dechets@cc-parthenay-gatine.fr

CONDITIONS D'ACCÈS

Par arrêté du 2 décembre 2014, le règlement général de collecte voté en Conseil Communautaire le 27 Novembre 2014 est rendu applicable : les modalités de fonctionnement du service déchets en matière de collecte, de traitement, d'élimination, de valorisation, de transport des déchets ménagers et assimilés sur le territoire des communes d'Adilly, Amailloux, Aubigny, la Chapelle-Bertrand, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Féner, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Pompaire, Pressigny, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saurais, le Tallud, Thénézay et Viennay, sont définies comme suit :

Conditions d'accès aux déchèteries			
Déchèteries	Accès	Horaires	
Parthenay		du lundi au samedi	9h - 12h / 14h - 18h00* jusqu'à 18h30 du 1 ^{er} avril au 30 septembre
Amailloux		lundi et vendredi de 9h à 12h samedi de 14h à 17h30	
La Ferrière en Parthenay	OU 	vendredi de 14h à 17h30	
Thénézay	OU Justificatif de domicile	lundi de 14h à 17h30 samedi de 9h à 12h	

En cas de non présentation de carte, tout usager sera autorisé à utiliser la déchèterie moyennant le paiement de la redevance de 20€/m3 de déchets banaux et de 2€ par produit de déchets ménagers spéciaux.

ATTENTION :

Tous les professionnels doivent disposer d'une carte CVQ créditée d'unité de dépôts afin de déposer leurs déchets dans une des déchèteries.

Le formulaire d'accès aux déchèteries est disponible sur le site Internet www.cc-parthenay-gatine.fr

La carte peut être retirée au service Déchets, 7 rue Béranger, à Parthenay.

Tarifs nets selon l'article 6 du règlement des déchèteries				
Pour les particuliers	Pour les entreprises, artisans et commerçants			
	Tarif de l'unité de dépôt		1,00 €	
	Types de déchets	Unité de dépôt/m³	Types de déchets	Unité de dépôt/m³
Carte gratuite 15 passages annuels				
Passages supplémentaires Gratuit après demande auprès du service	Tout-venant	25	Bois	10
Le nombre de passages est défini pour une durée allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.	Déchets verts	7	Déchets ménagers spéciaux (DMS)	1 unité pour 5 produits déposés
Les passages restants au 31 décembre ne seront pas reportés au 1 ^{er} janvier de l'année suivante	Cartons	0	Huiles	1 unité par litre déposé
	Gravats	15		

Pour les particuliers résidant hors des communes, coût du passage : 2.00 €

FOIRE AUX QUESTIONS

Comment puis-je limiter mes déchets ? Que faire si...



1) J'emménage, je déménage, ma famille s'agrandit, je cesse ou change d'activité ?

- Je le signale rapidement à la mairie de mon domicile et au Service déchets (Tél. 05 49 94 90 13). En cas de déménagement, je laisse les bacs vides, propres et en bon état sur place. Pour tout problème de maintenance, remplacement, je contacte le service Déchets. En cas de vol, je fais une déclaration à la gendarmerie. Le nettoyage des bacs est à la charge des usagers.



2) Je décide de me lancer dans le compostage ? (consulter la rubrique « le compostage »)



3) Concernant la collecte des bacs :

- Ces derniers doivent être sortis la veille au soir, le couvercle tourné vers la route et avec aucun obstacle à plus de 80 cm autour. Tout véhicule stationné ou tout autre objet se situant devant le bac empêche le vidage. Pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, ils doivent impérativement être rentrés après le passage du camion de collecte. La collecte sélective et celle des ordures ménagères sont assurées conformément au calendrier de collecte adressé en fin d'année et disponible sur site internet.



4) Que signifie ce logo ?

- Contrairement aux idées reçues, ce « point vert » n'indique ABSOLUMENT PAS que l'emballage est recyclable ni même qu'il est recyclé. Ce signe « Eco-Emballages » signifie que l'entreprise qui a fabriqué le produit participe financièrement au recyclage des emballages ménagers. L'argent collecté est redistribué aux collectivités pour financer la collecte des emballages.



5) Est-ce utile d'écraser les bouteilles et briques alimentaires avant de les mettre dans le bac à couvercle jaune ?

- OUI : vous réduirez ainsi leur volume et faciliterez leur collecte et leur recyclage. Ecrasez-les à plat, sur une table ou avec le pied, par exemple et rebouchez-les pour qu'ils ne se regonflent pas.

6) Où déposer mon vieux électroménager ?



Plusieurs possibilités :

- Lors de l'achat d'un matériel neuf, le vendeur est obligé de reprendre l'ancien équipement usager.
- Si l'équipement est de bonne qualité et en état de marche, vous pouvez le donner à des associations caritatives (Emmaüs, Croix Rouge Française, Secours Populaire ou Catholique, boutiques solidaires...)
- Vous pouvez également déposer votre matériel à la déchèterie, si vous n'achetez pas de matériel neuf.



7) Que faire des seringues ?

- Vous devez les rapporter dans les pharmacies qui les acceptent, mais en aucun cas les déposer dans votre bac gris ou en déchèterie.



8) Et des piles et cartouches d'encre ?

- Rapportez-les dans les grandes surfaces et chez les vendeurs de ces produits : ils mettent à votre disposition des points de collecte dans leurs magasins. Les déchèteries de la Communauté de communes de Parthenay-Gatine les acceptent également.



ATTENTION :

Brûlage des déchets : l'arrêté préfectoral du 29 juin 2010 interdit de brûler tous types de déchets

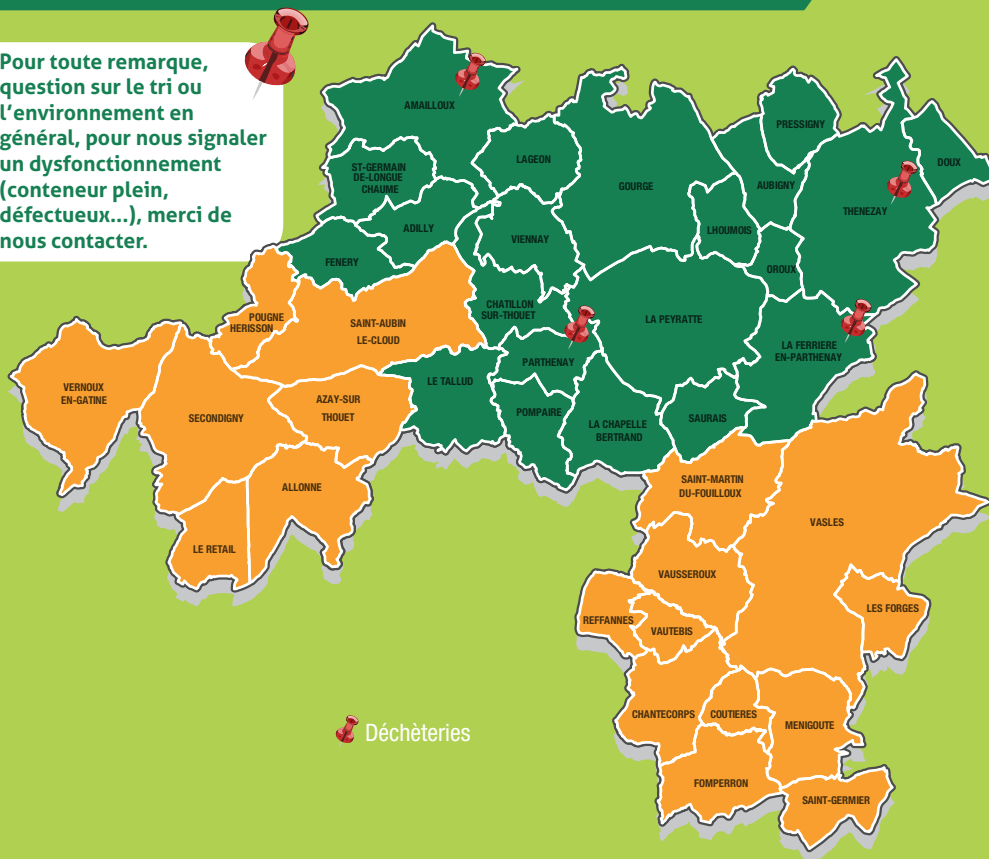
Tout dépôt de déchets sur la voie publique est strictement INTERDIT sous peine d'amende.



UN DOUTE, UNE QUESTION, UNE REMARQUE ?

INFO

Pour toute remarque, question sur le tri ou l'environnement en général, pour nous signaler un dysfonctionnement (conteneur plein, défectueux...), merci de nous contacter.



 Déchèteries

JOURS DE COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

Vos déchets quotidiens qui ne vont ni dans les colonnes de tri, ni à la déchèterie.

- ☐ lundi
- ☐ mardi
- ☐ mercredi
- ☐ jeudi
- ☐ vendredi



JOURS DE COLLECTE EMBALLAGES PLASTIQUE

Vos déchets quotidiens qui doivent être recyclés pour une seconde vie.

- ☐ lundi
- ☐ mardi
- ☐ mercredi
- ☐ jeudi
- ☐ vendredi

